

LE PASSAGE AU SEC 202X ET AU 7^{ÈME} MANUEL DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

PARTIE 2 : LES ÉVOLUTIONS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT – BALANCE DES PAIEMENTS

COMMISSION SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE
DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

6 NOVEMBRE 2025

Insee

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME



PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE MBP7

UNE PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

- Le MBP7 permet un meilleur suivi des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Il permet notamment de suivre les progrès réalisés dans la réalisation des Objectifs de développement durable définis par les nations Unies et d'évaluer les impacts économiques des politiques climatiques notamment dans le cadre des engagements de l'Accord de Paris.
- Il inclut explicitement **les ressources naturelles** telles que les forêts, l'eau, les minéraux et les énergies renouvelables dans les statistiques d'échanges internationaux.
- Le cadre établi par le MBP7 est volontairement **flexible**, afin de s'adapter aux futures conclusions des travaux en cours dans le cadre de la Data Gaps Initiative (DGI 3).

UNE PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

- L'annexe 10 est consacrée aux statistiques relatives à la finance soutenable et au climat. Les questions environnementales pourront être prises en compte à différents niveaux:
 - Flux et positions relatifs **aux prêts et aux titres « verts »**, qui peuvent être isolés pour les investissements directs, les investissements de portefeuille et les prêts et emprunts.
 - Transactions sur les **permis d'émissions** de gaz à effet de serre.
 - Transactions relatives aux désastres liés au climat, au niveau des transferts et des investissements directs (Travail en cours à la Banque de France **sur l'évaluation des risques physiques** liés aux investissements directs, par V. Genre et F. Robin).
- Etat des discussions au niveau européen :
 - Le reporting des flux et positions pour **les titres de dette “Environmental, Social, Governance”, dont les titres “verts”, devrait être obligatoire.**
 - Le reporting **des investissements directs “Environmental, Social, Governance”, dont “verts”, devrait en revanche être facultatif.**
 - Eurostat propose de **rendre obligatoire un reporting sur les permis d'émissions (discussion en cours).**



ANNEXES

Insee



BANQUE DE FRANCE



EUROSYSTEME

ANNEXE : CAS CONCRET DE L'ÉPUISEMENT DES RESSOURCES MINÉRALES ET ÉNERGÉTIQUES ET DES RESSOURCES BIOLOGIQUES QUI EST ENREGISTRÉ COMME UN COÛT DE PRODUCTION AU LIEU D'AUTRES CHANGEMENTS DE VOLUME.

=> les **agrégats nets (PIN, épargne nette)** ne seront pas seulement affectés par la consommation de capital fixe, mais aussi par l'épuisement du capital naturel.

Définition de l'épuisement (2025 SCN 7.283)

- **En termes physiques**, représente la diminution de la quantité ou de la valeur du stock d'une ressource naturelle non produite au cours d'une période comptable, qui est due à l'extraction de la ressource naturelle par des unités économiques à un niveau supérieur à celui de la régénération ;
- **En termes monétaires**, elle correspond à la diminution des revenus futurs, due à l'extraction, que l'on peut tirer d'une ressource, dont la valeur est basée sur les flux physiques d'épuisement en utilisant le prix de la ressource naturelle in situ.
- Les augmentations (par exemple grâce à des **découvertes**) peuvent permettre de poursuivre l'extraction des ressources. Cependant, ces augmentations de volume ne sont pas considérées comme de la régénération et ne peuvent pas être utilisées pour compenser les extractions.
- Découvertes enregistrées comme autres changements de volume et non comme FBCF.
- **Ressources renouvelables** : Seul le volume d'extraction supérieur au niveau de régénération est enregistré comme épuisement.

ANNEXE : CHANGEMENTS DANS LA CLASSIFICATION DES ACTIFS POUR LE CAPITAL NATUREL

2008 SNA

Produced non-financial assets (AN1)
Fixed assets (AN11)
Cultivated biological resources (AN 115)
Animal resources yielding repeat products (AN 1151)
Tree, crop and plant resources yielding repeat products (AN1152)
Inventories (AN12)
Work-in-progress on cultivated biological resources (AN1221)*
Valuables (AN13)
Non-produced non-financial assets (AN2)
Natural resources (AN21)
Land (AN211)
Mineral and energy resources (AN212)
Non-cultivated biological resources (AN213)
Water resources (AN214)
Other natural resources (AN215)
Contracts, leases and licenses (AN22)
Permits to use natural resources (AN222)

Source : OCDE

2025 SNA

Produced non-financial assets (excluding natural resources) (AN1)
Fixed assets (AN11)
Inventories (AN12)
Valuables (AN13)
Non-produced non-financial assets (excluding natural resources) (AN2)
Contracts, leases and licenses (AN21)
CAWLMS** (AN22)
Purchased goodwill and marketing assets (AN23)
Natural resources (produced and non-produced assets) (AN3)
Land (AN31)
Mineral and energy resources (AN32)***
Non-renewable mineral and energy resources (AN321)
Renewable energy resources (AN322)
Biological resources (AN33)
Biological resources yielding repeat products (AN331)
Biological resources yielding once-only products (AN332)
Work-in-progress on cultivated biological resources (AN333)
Water (AN34)
Other (AN39)
Radio spectra (AN 391)
Permits to use natural resources (AN392)